TERRE DES LANGUES

2027

Séjours Linguistiques
Immersions culturelles



Partir,
Découvrir,
Comprendre.





États-Unis | Royaume-Uni | Irlande | Canada | Espagne | Nouvelle-Zélande | Australie | Inde | France

Terre des Langues : 30 ans d'expérience dans l'organisation de séjours

PARTIR, DÉCOUVRIR, COMPRENDRE.

Le monde globalisé dans lequel nous évoluons exige la maitrise d'une langue étrangère au moins. Les classes chargées de nos enfants ne leur permettent pas de **s'exercer à l'oral**, c'est pourtant la porte d'entrée la plus efficace pour progresser.
Dans ce contexte : Rien de tel qu'une expérience à l'étranger pour mettre le pied à l'étrier et s'émanciper des complexes !

Ancien professeur d'anglais et fort d'une expérience de 50 ans dans l'organisation de séjours linguistiques, le fondateur de Terre des Langues a mis en place une **équipe internationale** proposant des séjours variés, répondant aux différentes problématiques de vos enfants. Nous serons ravis de vous conseiller par téléphone afin d'évoquer leurs besoins.

Tous les séjours présentés dans ce document sont consultables plus en détails sur notre site internet : terredeslangues.com

Contactez-nous pour discuter de votre projet de séjour :

02 47 39 13 00 - infos@terredeslangues.com



Sommaire

Comment Choisir son séjour linguistique ? ..... Page 4

À savoir sur nos séjours ..... Page 6

SÉJOURS FÉVRIER / AVRIL

Immersion scolaire USA ..... Page 8

Immersion culturelle en Inde ..... Page 9

SÉJOURS D'ÉTÉ

Séjours pour le stage de fin de 2nde ..... Page 10

Immersion en famille d'accueil aux USA ..... Page 12

American Camp ..... Page 14

Cours d'été au Canada - Vancouver ..... Page 15

Cours et Activités en Angleterre ..... Page 16

One to One - Cours chez un professeur ..... Page 17

Cours et Activités à Dublin ..... Page 18

Cours et Activités à Édimbourg ..... Page 19

Immersion en Internat Britannique ..... Page 20

Vie Familiale et Scolaire en Nouvelle-Zélande ..... Page 21

Cours intensifs à Salamanque ..... Page 22

Séjour personnalisé à Madrid ..... Page 23

My English Family - Immersion en France ..... Page 24

Séjours de Longue Durée (Trimestre, Semestre, Année) ..... Page 26

FAQ - Séjours d'été ..... Page 28

Conditions Générales de Vente ..... Page 29

Comment choisir son séjour linguistique ?
Séjours de courte durée (moins de 2 mois)

La plupart de nos séjours 'courts' durent **2 à 3 semaines**, la durée optimale pour un séjour linguistique. Deux semaines est le minimum pour avoir un impact linguistique significatif, et la grande majorité des adolescents sont réticents à partir loin de la maison plus de 3 semaines. Si vous avez la chance d'avoir un enfant aventurier, contactez-nous pour une autre durée que celle proposée dans notre brochure.

Les principaux types de séjours :

Les séjours avec cours et activités

Ces séjours sont centrés autour de cours d'anglais (cours dispensés par des professeurs EFL mais sous des formes beaucoup plus interactives que les cours en France), et l'hébergement se fait en famille d'accueil. L'objectif est d'avoir un cadre plus structurant facilitant l'adaptation.

Idéal pour :

- un premier séjour alliant cours et loisirs
- les jeunes plus timides et anxieux à l'idée de partir
- les ados qui veulent se perfectionner dans la langue

Objectifs :

- avoir des bases solides à l'écrit et à l'oral
- découvrir la culture locale dans une ambiance conviviale
- gagner en confiance pour un futur séjour (immersion, scolarité)



Les immersions en famille d'accueil

Principalement aux USA, où votre enfant sera reçu par une famille d'accueil bénévole et chaleureuse. Il n'y a pas forcément de cours, l'idée est de découvrir la culture et vivre le quotidien de la famille. C'est la formule la plus efficace pour progresser à l'oral et en compréhension, en plus d'être une super aventure humaine. Les participants doivent être motivés, proactifs et prêts à engager la conversation.

Idéal pour:

- les jeunes sociables, autonomes et curieux
- les jeunes ayant déjà fait des séjours linguistiques classiques, et qui recherchent un séjour plus long et immersif
- sont passionnés par la culture américaine

Objectifs:

- progresser rapidement à l'oral et gagner en aisance
- découvrir le quotidien des locaux et leur culture



Les immersions scolaires

Une immersion peut être l'occasion de suivre les cours comme un jeune local.

Idéal pour:

- les jeunes qui envisagent une année de lycée ou des études à l'étranger, et souhaitent d'abord découvrir le système scolaire sur place
- les jeunes autonomes, sociables et motivés pour profiter au maximum de l'expérience
- les ados qui veulent mettre en avant une expérience à l'étranger dans leur futur parcours

À savoir sur nos séjours

Ce qui est inclus

Nous avons choisi de vous proposer des séjours clés en main. Sauf mention contraire, tous les tarifs incluent :

- Les vols au départ de Paris et taxes aériennes, et les transferts sur place.
- La présence d'un accompagnateur pour toute la durée du séjour dans le cas de voyages de groupe.
- Les cours, visites et activités, s'il y en a.
- L'hébergement en famille d'accueil (recherche et rémunération s'il y a lieu), en résidence ou en hôtel en fonction des séjours.
- Les frais de dossier.
- L'assistance sur place et en France de notre équipe et de nos partenaires.
- Les assurances de santé sur place (pour les séjours hors Europe).
- Une permanence téléphonique 24/7 en cas d'urgence.

Nous garantissons nos tarifs jusqu'à 90 jours du départ et ferons tout pour conserver ce tarif après cette date.



Ce qui n’est pas inclus :

- Toute augmentation des taxes aériennes.
- Les frais des démarches de documents de voyage
- L’argent de poche.
- L’assurance maladie pour les séjours en Europe.
- L’assurance maladie complémentaire (pour les jeunes ayant une condition médicale préexistante).
- L’acheminement vers Paris (en option).
- Pour les séjours avec vol en individuel : l’éventuelle surcharge UM (facturée par la compagnie pour les moins de 15 ans non-accompagnés).
- La garantie annulation (proposée de manière facultative).

Documents de voyage



Les démarches et la validité des documents de voyage sont la responsabilité des participants et de leurs parents. Vous trouverez les documents nécessaires listés en bas de page de chaque séjour.

Hébergement en famille d’accueil bénévole
(séjours aux USA uniquement)

Notre objectif est toujours d’avoir un français par famille pour favoriser l’immersion. Il faut cependant noter que les familles sont bénévoles, et ne sont parfois pas disponibles pour quelques jours. Dans ce cas, deux français peuvent partager une famille (par exemple au début du séjour en attendant que la famille soit disponible).
Si une famille se désiste (impératif médical ou professionnel par exemple), et que votre enfant partage une famille pour la totalité du séjour, alors une compensation serait accordée.

Détail des séjours

Ceci est une brochure synthétique, le descriptif complet des séjours, et les instructions d’inscription se trouvent sur notre site : terredeslangues.com

Immersion scolaire aux USA
Vacances de février et avril (zone B) - 14-17 ans

Voyage en groupe
Vol TTC inclus

Hébergement individuel
en famille d'accueil

Les petites vacances sont l'occasion de **découvrir la vie à l'école aux USA**. C'est une opportunité linguistique sans pareil, que nous proposons pour 2 semaines. Dans le cadre de cette expérience, les élèves sont reçus par des **familles américaines bénévoles**. Pendant les week-ends, les élèves partageront la vie de leur famille d'accueil.

Il s'agit d'un séjour d'**immersion totale en famille**, aucun programme de visite sur place n'est prévu. L'objectif du voyage est d'apprendre à sortir de sa zone de confort, découvrir la vie d'une famille locale, approfondir ses compétences linguistiques et humaines. Chaque élève disposera d'un livret pour prendre des notes en cours afin de mieux saisir les différences entre nos systèmes scolaires.

Les jeunes (10 à 15 participants) seront **accompagnés au départ de Paris**. Sur place, ils seront répartis sur une à plusieurs écoles (high school ou middle school suivant les disponibilités). Votre enfant suivra les cours avec un ***English buddy***, qui sera un enfant de la famille d'accueil ou un jeune volontaire de l'école.

Californie
21 février au 07 mars



2784 €

Floride
16 avril au 1er mai



2795 €

Passeport, Autorisation ESTA ($40), Autorisation de Sortie de Territoire

Immersion culturelle en Inde
20 au 28 février - 14-18 ans

NEW!

Voyage en groupe
Vol TTC inclus

Hébergement en hôtel
Chambres partagées

Offrez à votre adolescent une expérience unique au cœur de l'Inde. Avec ce séjour culturel en Inde, pendant 8 jours, il découvrira les **sites incontournables du Rajasthan**, partagera le quotidien de lycéens indiens lors d'une **journée d'immersion scolaire** et participera à des activités culturelles authentiques.

Accompagné dès le départ de Paris par un membre de l'équipe Terre des Langues et encadré tout au long du séjour par un guide francophone, ce voyage culturel en Inde est une formidable occasion de découvrir une culture fascinante, de s'ouvrir au monde et de vivre **une aventure humaine inoubliable**.

Au programme de ce séjour culturel en Inde : **visite d'une école indienne**, échanges avec des élèves du même âge, balade en cyclo-pousse dans les rues animées de Delhi, découverte des havelis de Mandawa, Fort d'Amber, **Taj Mahal**, atelier de cuisine, yoga, artisanat traditionnel et soirée avec musique et danses.

Entre patrimoine, rencontres et traditions, ce séjour offre une expérience enrichissante qui restera gravée dans les mémoires.

1 729 €
au départ de Paris



Passeport, E Visa ($25) et Autorisation de Sortie de Territoire

Séjours pour le stage de fin de Seconde

Saviez-vous qu'il est possible de transformer le stage de Seconde en séjour linguistique ? En effet, le stage en entreprise, avec accord de l'établissement de votre enfant, **peut être remplacé par une expérience linguistique**. C'est une super occasion pour les jeunes qui préfèrent mettre à profit ce stage pour progresser en anglais.

Cours et Activités au Royaume-Uni

- 13 au 27 juin
- 2 semaines de cours et d'activités dans une école de langues
- Classes composées de jeunes de diverses nationalités
- Hébergement en famille d'accueil

Worthing
Sud de l'Angleterre



Plus d'infos page 16

Édimbourgh
Écosse



Plus d'infos page 19

Pour valider le stage, vous avez besoin de l'**accord du lycée de votre enfant**. Le plus simple est de leur communiquer les détails du séjour en question, avant de procéder à l'inscription. Contactez nous pour des conseils !

Immersion au Connecticut

- 12 juin au 06 juillet
- Accueil dans une famille américaine
- Région de Stamford
- 2 jours de visites à New York

Plus d'infos pages 12-13



Immersion en Illinois

- 11 juin au 06 juillet
- Accueil dans une famille américaine
- Région de Chicago
- Immersion totale

Plus d'infos pages 12-13



Immersion en internat britannique

- 2 à 4 semaines en juin
- Établissement privé britannique
- Immersion dans la vie des élèves britanniques

Plus d'infos page 20



Immersion en famille d'accueil aux USA
3 semaines en juin ou juillet - 13-17 ans

Voyage en groupe
Vol TTC inclus

Hébergement individuel
en famille d'accueil

Compatible
stage de 2nde
(départs de juin)

Les séjours en famille d'accueil aux USA sont parmi les plus immersifs que nous proposons. Votre enfant suivra le quotidien d'une **famille américaine bénévole**, avec qui il ou elle pourra communiquer exclusivement en anglais. C'est le moyen idéal de **progresser à l'oral** en anglais, tout en découvrant la culture américaine de l'intérieur.

Pour plusieurs destinations, des visites sont organisées avec le groupe de jeunes français qui voyage ensemble, accompagné par un adulte depuis Paris. L'accompagnateur reste dans la région et sera en communication avec les jeunes.

Ce séjour est recommandé aux jeunes de **13 à 17 ans**, plutôt sociables et bavards, qui n'ont pas peur de parler anglais même en faisant des erreurs. Les familles sont chaleureuses et mettent vite à l'aise, votre enfant progressera sans s'en rendre compte !

- 3 semaines dans une famille bénévole
- Séjour en groupe accompagné
- Vol inclus au départ de Paris
- Un jeune français par famille

- Illinois et Connecticut : compatible avec le stage de 2nde



Passeport, Autorisation ESTA ($40), Autorisation de Sortie de Territoire

IMMERSION PURE - VIE FAMILIALE

Caroline du Nord/Sud / Virginie — 3695 €
du 05 au 26 juillet
Immersion totale sans activités de groupe

Illinois
du 11 juin au 06 juillet (compatible stage de seconde) — **3990 €**
du 05 au 27 juillet — **4290 €**
Région de Chicago
Immersion totale avec visites en groupe (début ou fin du séjour)

IMMERSION - VIE FAMILIALE ET ACTIVITÉS

Connecticut
du 12 juin au 06 juillet (compatible stage de seconde) — **3 995 €**
Région de Stamford
Activités : 2 jours à New York, soirée *Broadway*, parc *Six Flags*...

Californie
du 09 au 30 juillet — **4 590 €**
Californie du Sud
Activités : visite de Los Angeles, San Diego, Grand Canyon, Las Vegas...

État de New York
du 06 au 26 juillet — **3 995 €**
Région de Syracuse
Activités : 3 jours à New York, Chutes du Niagara, bénévolat...





Summer Camps
1 à 4 semaines - mi-juin à mi-août - 14-17 ans

Séjours individuels à la carte, prix sur demande

SURF CAMP

Le surf camp est un camp typique américain auquel quelques élèves étrangers peuvent se joindre. Il s'agit d'un overnight camp (les jeunes dorment sur place au bord de la plage). Le groupe est encadré par des pros expérimentés, qui pratiquent le surf depuis plus de 30 ans. Ce n'est pas juste un séjour, c'est une aventure avec des vrais surfeurs américains.
Budget : à partir de 3000€ sans les vols

AMERICAN CAMP - SPORT ET ACTIVITÉS

Préparez votre enfant à une aventure en camp américain cet été ! Le camp se situe en Californie du sud, dans mes montagnes à l'extérieur de la région de San Diego. Vous avez le choix entre un programme multi-activités, ou un programme d'équitation.
L'American Camp est un camp d'été typiquement américain, prisé par les californiens. Votre enfant sera parmi quelques jeunes étrangers qui rejoignent les ados américains pour ce séjour. C'est l'occasion de s'amuser tout en côtoyant des jeunes locaux, tout cela dans un cadre magnifique.
Budget : à partir de 3000€ sans les vols

INTERNATIONAL LANGUAGE CAMP

Optez pour un mélange de cours et d'activités en Californie, Floride ou à New York pour deux à trois semaines. Hébergement en résidence.
Budget : à partir de 5800€ pour deux semaines (vols inclus)

Passeport, Autorisation ESTA (40$), Autorisation de Sortie de Territoire

Cours d'été au Canada - Vancouver
3 semaines - juillet - 15-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement individuel
en famille d'accueil

Cours d'anglais intensifs dans la région de Vancouver

C'est une opportunité rare et très intéressante. Nos jeunes seront avec des jeunes internationaux et quelques canadiens durant les cours. C'est une « Summer class » qui permet aux jeunes d'approfondir leur maîtrise de l'anglais. Les cours sont dispensés par les professeurs canadiens du district et ont lieu dans un établissement canadien. Ce séjour est réalisé sous l'égide d'un « school district » situé à Maple Ridge, sur la Fraser River, à environ 40 km à l'est de la ville. Il regroupe 7 écoles ultra modernes avec lesquelles nous collaborons avec beaucoup de succès depuis une quinzaine d'années.

Le programme est très riche et se déroule dans l'un des plus beaux sites naturels de la planète. Il comprend trois journées de cours de langue par semaine et deux journées d'excursions.

Excursions :
Mount Whistler, Golden Ears Park, Alouette Lake, Stanley Park, croisière à Vancouver Island, visite de la ville de Vancouver, Cultus Lake, Grouse Mountain and Capilano Suspension Bridge

à partir de 5530 €
au départ de Paris



Passeport, Autorisation AVE (7$), Autorisation de Sortie de Territoire

NEW!

Cours et activités en Angleterre
2 semaines - juin à août - 13-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement en
famille d'accueil

Compatible
stage de 2nde

Optez pour la côte anglaise pour un séjour linguistique en Angleterre aux vacances d'été ! Organisé à Worthing, une **ville à taille humaine** du sud de l'Angleterre, ce séjour est idéal pour progresser en anglais dans un cadre sûr et agréable.
Les cours se font au Worthing College, un campus d'été avec toutes les infrastructures et l'encadrement nécessaire au bon déroulement du séjour.

Votre enfant rejoint un **groupe d'élèves de nationalités diverses**, constitué en fonction de l'âge et du niveau d'anglais. Il y a maximum 15 participants par classe pour favoriser les échanges en cours. Il y a donc une **ambiance internationale** en cours et sur le campus, que les élèves apprécient toujours ! C'est l'occasion de se faire des amis d'autres pays.

Une partie de la journée est consacrée aux cours, le reste de la journée est consacré aux activités : visites (Brighton, Londres par exemple), sorties, sport et jeux.

Une session dure **deux semaines** avec arrivée et départ le dimanche.
13 juin au 27 juin : 2809 € (compatible avec le stage de Seconde)
Sessions entre le 20 juin au 08 août : 3115 €

à partir de **2809 €**
au départ de Paris



Passeport, Autorisation ETA (£16), Autorisation de Sortie de Territoire

One to One - Cours chez un professeur
2 semaines - à la carte - 12-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement individuel
en famille d'accueil,
chez le professeur

Séjour intensif avec cours d'anglais chez un professeur

Ce séjour peut se faire **toute l'année**. La particularité ? Votre enfant suit des cours d'anglais chez un professeur particulier, qui est également la famille d'accueil. Votre enfant est donc encadré 100% du temps par un enseignant d'anglais.

Avec ces cours d'anglais intensifs personnalisés, votre enfant sera **le seul élève d'un professeur d'anglais**. En plus de cela, votre enfant vivra chez le professeur, ce qui ajoute une immersion linguistique très intéressante au séjour. L'enseignant sera constamment présent pour encadrer et faire pratiquer l'anglais, que ce soit pendant les cours ou les moments en famille.

Le professeur particulier d'anglais s'adaptera au niveau de votre enfant, mais également à ses besoins. Un des avantages de cette formule est d'avoir accès à des **professeurs spécialisés** dans des domaines divers.

Des plus en retard en anglais, aux plus compétents ayant besoin de **préparer des concours** d'entrée en Grandes Ecoles ou encore d'**approfondir leur anglais dans un domaine spécifiqu**e (médecine, ingénierie, etc.), notre partenaire saura trouver le professeur adapté. Des professeurs sont également formés pour enseigner à des enfants ayant des troubles de l'attention, dyslexie, etc.

Arrivée le dimanche, départ le samedi.
Cette formule est possible à deux (nous consulter).

à partir de 3 980 €
au départ de Paris

Passeport, Autorisation ETA (£16), Autorisation de Sortie de Territoire

Séjour Cours et Activités à Dublin
2 semaines - mi-juin à mi-août - 13/17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement individuel
en famille d'accueil

Un séjour linguistique en Irlande bien équilibré

Des cours d'anglais pour progresser, de l'immersion en famille irlandaise pour pratiquer, et des visites pour s'amuser ! Le séjour associe des **cours de langue** à un programme complet de sports, d'activités et de visites culturelles. Les classes sont constituées de 10 à 15 jeunes, de nationalités diverses, ce qui donne une super **ambiance de campus international**. Les participants vont donc apprendre tout en se faisant des amis.



Les après-midis et samedis sont réservés aux visites et activités de groupe. Les cours et les activités sportives se déroulent dans une école à proximité du centre-ville (Mercy College). Elle dispose d'équipements complets (terrains de sports, gymnase… piscine couverte à proximité de l'école).

Dates : du 20 juin au 14 août, une session dure **deux semaines** avec arrivée sur place le dimanche et départ le samedi.

2 945 €
au départ de Paris

Passeport ou Carte d'identité, Autorisation de Sortie de Territoire

NEW!

Cours et Activités à Édimbourg
2 semaines - juin à août - 13-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement en famille d'accueil

Compatible stage de 2nde

Choisir un séjour linguistique à Édimbourg, c'est choisir une ville fascinante, un cadre magnifique et un accueil chaleureux. Pour deux semaines, votre enfant suivra des **cours d'anglais au cœur de la capitale écossaise**, riche en histoires et légendes. Notre partenaire de longue date dans les Iles Britanniques organise les cours sur le prestigieux campus de la Edinburgh Academy, près du centre d'Édimbourg.

Votre enfant sera dans un **groupe de jeunes de nationalités diverses**; les classes sont déterminés en fonction de l'âge et du niveau d'anglais. Le petit effectif d'adolescents permet de faciliter les échanges en cours. Les participants apprécient l'ambiance internationale et la chance de **se faire des amis du monde entier** !

Les cours ont lieu le matin, Les après-midis, les soirées et le samedi sont consacrés aux visites et activités. Exemples : Château d'Édimbourg, visite du centre historique, Modern Art Gallery, atelier de danse traditionnelle.
Le samedi est réservé à une excursion à la journée : Glasgow, St Andrews, Stirling ou autre en fonction du planning de le semaine.

Dates : du 13 juin au 08 août, une session dure **deux semaines** avec arrivée et départ le dimanche. Compatible avec le stage de Seconde pour un départ le 13 juin.

3 150 €
au départ de Paris



Passeport, Autorisation ETA (£16), Autorisation de Sortie de Territoire

Immersion en Internat Britannique
2 à 4 semaines - juin - 12-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement en
internat (école privée)

Compatible
stage de 2nde

Les places disponibles pour ce séjour sont très limitées. Dans le cadre de cette expérience, les élèves suivent le cursus normal des jeunes Anglais et partagent leur vie d'interne. De fortes motivations linguistiques sont ainsi nécessaires. Ces écoles accueillent en général plusieurs jeunes étrangers en provenance du monde entier dans leurs internats.

La réputation des établissements privés britanniques a conquis le monde entier et tous les établissements accueillent des jeunes de tous pays, pour peu qu'ils en aient les moyens. Contrairement à la France, aucun financement d'état n'intervient dans les frais de scolarité des écoles privées anglaises. Tous les coûts reposent donc sur les familles. Nos jeunes paient ces frais au pro-rata de la durée de leur séjour.

Nous avons la possibilité d'inscrire des jeunes dans différentes écoles privées, veuillez nous contacter pour discuter des options. Le tarif est calculé à chaque demande.



à partir de 4 249 €
au départ de Paris

Passeport, Autorisation ETA (£16), Autorisation de Sortie de Territoire

Vie Familiale et scolaire Nouvelle-Zélande
4 à 6 semaines - mi-juillet à août - 13-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement individuel
en famille d'accueil

Votre enfant sera scolarisé avec des jeunes néo-zélandais pendant plusieurs semaines, et vivra le quotidien des locaux. Nous sommes depuis longtemps en relation étroite avec une **école privée d'Auckland**. Cette école, située à 10mn du centre-ville en voiture, dispose d'installations sportives de première qualité (cricket, basketball, tennis, patin à glace, piscine, water-polo, hockey, équitation...) la pratique du golf, et même le ski, sont envisageables en juillet et en août (hiver austral).

Du fait des dates de vacances de milieu de trimestre dans la région d'Auckland, nous proposons deux séjours de **4 à 6 semaines** à partir de mi-juillet.

Tarifs

- 4 semaines de séjour de mi-juillet à mi-août.
- A partir de 6680 € depuis Paris

- 6 semaines de séjour de mi-juillet à fin août.
- A partir de 7840 € depuis Paris

L'hébergement se fait en famille d'accueil.
Elles sont rigoureusement choisies et habitent à une distance raisonnable de l'école. Elles reçoivent une compensation financière mais, pourvu que leur hôte soit sympathique et facile à vivre, elles lui réserveront un accueil chaleureux et l'associeront volontiers à leurs activités.

à partir de 6680 €
au départ de Paris

Passeport, Autorisation de Sortie de Territoire

Cours intensifs à Salamanque
2 semaines - juin, juillet, août - 13-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement
en famille d'accueil

L'école que nous avons choisie à Salamanque est membre de l'**Institut Cervantès**. Elle dispose d'une équipe de professeurs enthousiastes, tous diplômés et expérimentés, offrant un suivi personnalisé des élèves, en petit groupe.

Votre enfant sera **accueilli dans une famille**, en chambre individuelle (les familles reçoivent 2 ou 3 autres jeunes étrangers la plupart du temps, pas d'autre Français)

À leur arrivée, les élèves sont intégrés dans les classes en fonction de leur niveau (12 niveaux de langue) et sont mêlés à des jeunes d'autres nationalités. Le programme d'enseignement comporte 20 cours de 55mn par semaine à raison de quatre heures par jour : deux heures de travail purement linguistique et deux heures de conversation/communication, avec deux professeurs différents.

Des activités gratuites sont incluses (visite de la ville, conférences, sport...) , et des excursions payantes sont proposées par l'école.

2480 €
au départ de Paris



Passeport ou Carte d'identité, Autorisation de Sortie de Territoire

Séjour personnalisé à Madrid
2 à 3 semaines - juillet - 13-17 ans

Voyage en individuel
Vol TTC inclus

Hébergement
en famille d'accueil

Les deux séjours que nous proposons à Madrid sont organisés par une Française qui y réside depuis longtemps. Nous avons développé avec elle deux programmes. Dans les deux cas, chaque élève est pris en charge pour des activités l'après-midi par un accompagnateur, et hébergé dans une famille d'accueil.

Option 1 : Expérience de vie familiale
Votre jeune est pris en charge pendant 20 heures par semaine par un adulte ne s'exprimant qu'en espagnol. Celui-ci est à sa disposition pour nombre d'excursions et propose un large éventail d'activités à son arrivée : visite de musées (El Prado), monuments, promenades, shopping, excursions hors de Madrid (Tolède, Alcala, Aranjuez, El Escorial...), cinéma, sport...

Option 2 : Cours particuliers et activités
L'élève reçoit selon son choix 10 ou 15 heures de cours particuliers chaque semaine, cours dispensés par un professeur spécialisé. Les après-midis sont consacrés à de nombreuses visites pour lesquelles l'élève rejoint un adulte ne s'exprimant qu'en espagnol. Le reste du séjour se déroule en compagnie de la famille d'accueil. Elles habitent au nord-ouest de Madrid (environ 40mn du centre-ville). Ces familles, très accueillantes, débordent de générosité pourvu que les participants aient réellement envie de s'intégrer et de communiquer.



à partir de 2720 €
au départ de Paris

Passeport, Autorisation de Sortie de Territoire

My English Family - Immersion en France
A la carte - 9-18 ans



Parce que les frais de séjour à l'étranger ont beaucoup augmenté depuis la crise sanitaire,
Parce que certains se sentent plus à l'aise de rester sur le territoire national,
Parce que d'autres tiennent à préserver la planète en choisissant un projet plus local,
Nous avons mis en place un programme d'accueil en France dans des familles anglophones : **My English Family**.

Ces séjours peuvent aller de quelques jours à deux semaines, être avec ou sans cours ou activités et sont **totalement à la carte**. Enfant, adolescent ou même adulte, un séjour linguistique en immersion est pour tous l'occasion de progresser en anglais et de vivre une expérience unique. Vivez quelques jours **au sein d'une famille de langue anglaise installée en France** et développez vos compétences linguistiques tout en découvrant la culture et le mode de vie d'un pays étranger.

En option, des cours d'anglais individuels et des activités peuvent être ajoutés. le séjour est personnalisable.

Pour plus d'informations et pour obtenir un devis, contactez-nous à **infos@terredeslangues.com** ou au **02 47 39 13 00**.

Autres destinations
Sur demande - nous consulter

Allemagne



Mexique



Demandes spécifiques



Contactez-nous pour discuter de votre projet de séjour :

02 47 39 13 00 - infos@terredeslangues.com

Terre des Langues, c'est aussi des séjours de longues durées : Trimestre, Semestre, Année Scolaire

ÉTATS-UNIS

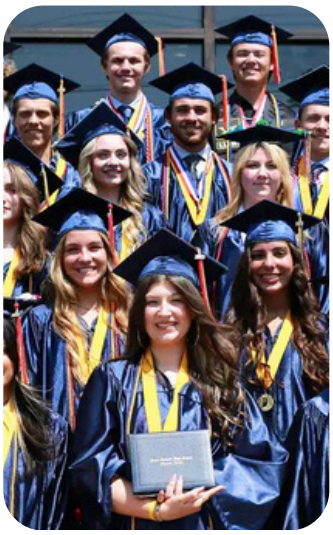

Année scolaire ou semestre dans un lycée public (visa J1)

- Accueil chez une famille bénévole
- A partir de 13 250€ l'année et 11 350€ le semestre
- Test linguistique obligatoire (ELTIS)

Séjour de 2 à 3 mois en école privée (visa F1)

- Large choix de lycées et accueil en famille
- A partir de 10 500€ - départ mars/avril



CANADA

Ecoles publiques dans la région de Vancouver

- Accueil en famille
- Trimestre (avril à juin) : 9 840€, Année scolaire : 23 950€

Autres régions sur demande : Alberta, Nouvelle-Écosse

ANGLETERRE

Écoles privées en internat

- Plusieurs écoles au choix
- Trimestre : à partir de 16 500€

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

Accueil en famille en Nouvelle-Zélande

- Intégration dans le lycée privé Northcote College à Auckland
- A partir de 11 600€ le trimestre

Accueil en famille en Australie :

- Ecole de filles (St Aloysius) dans la région d'Adélaïde - à partir de 14 500€ le trimestre

Trimestre possible durant l'été

IRLANDE

Écoles publiques

- Accueil en famille dans le Sud de l'Irlande (principalement dans les régions de Cork et du Kerry - environnement rural)
- Année scolaire : 14 980€
- Semestre septembre/Noël : 9 150€
- Semestre janvier/fin mai : 10 700€
- 8 semaines (départ le 03 avril) : 6 450€



ESPAGNE ET ALLEMAGNE

Espagne : Expérience de vie scolaire et familiale dans la région de Madrid (écoles publiques)

- Année scolaire : 14 770€
- 6 mois : 10 120€ / 4 mois : 7 660€
- Trimestre (avril à juin) : 6 390€

Allemagne : Expérience scolaire dans un établissement public
Année scolaire : à partir de 12 000€, Trimestre et semestre possibles

FAQ - Séjours d'été

Comment les familles d'accueil sont-elles sélectionnées ?

Pour chaque destination, nous travaillons étroitement avec un ou des correspondants locaux. C'est eux qui sélectionnent les familles de leur réseau, et opèrent toutes les vérifications nécessaires (visite du logement, casier judiciaire, etc.). La motivation d'accueillir est le critère principal, et les profils des familles sont variés. Les familles d'accueil aux USA sont bénévoles. Partout ailleurs, elles sont rémunérées pour l'hébergement qu'elles fournissent.

Le séjour est-il accompagné ?

Cela est mentionné sur chaque séjour :

- voyage en groupe : un accompagnateur est en charge du groupe sur toute la durée du voyage, à condition que le nombre minimum de participants est atteint (généralement 10).
- voyage en individuel : cela veut dire qu'il n'y a pas de groupe constitué, et donc pas d'accompagnateur. Nous nous occupons des réservations et vous transmettons les instructions pour le départ. Il y a systématiquement un adulte qui accueille à l'arrivée à destination, et assiste à l'aéroport pour le vol retour.

Peut-on partir d'un autre ville que Paris ?

Les tarifs sont calculés au départ de Paris. Pour un départ de province, Terre des Langues vous propose en supplément d'organiser à votre place l'acheminement de votre enfant (achat du billet de train ou d'avion aller simple ou aller/retour et accueil à l'aéroport) pour rejoindre son groupe à Paris (gares ou aéroports).
Vous retrouverez les détails et tarifs sur notre site *terredeslangues.com*

Quand faut-il s'inscrire ?

Dès que possible ! Plus vous anticipez, plus vous aurez de temps pour préparer votre départ. Les places sont généralement limitées sur les séjours.



Conditions Générales de vente

TERRE DES LANGUES, 4 Place de la Victoire 37000 Tours
Membre de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques – Membre de l'UNSE
Terre des Langues, SAS au capital de 35 550€
Immatriculation Atout France IM037110010 - APE - NAF 7911Z - Siret 414 103 259 00035
RCP : GENERALI 7 Bd Haussmann - Paris - Garantie financière GROUPAMA Noisy-le-Grand

Les brochures et les contrats de voyages proposés par les organisateurs de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R2115 à R21113 du Code du Tourisme.
Conformément aux articles L.2117 et L.21117 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.2113 à R.21111 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.
La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.2115 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.
En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.2115 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.
En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.
Terre des Langues a souscrit auprès de la compagnie GENERALI un contrat d'assurance no AM 885 803 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 8 millions d'euros pour les dommages corporels et leurs immatériels consécutifs et 2 millions d'euros pour les dommages matériels garantis et dommages immatériels en résultant, selon les conditions légales et contractuelles en vigueur.

Extrait du Code du Tourisme

Article R.2113
Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 2117, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.
Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.21131
L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 13691 à 136911 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 1413 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 2112.

Article R.2114
Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :
1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3° Les prestations de restauration proposées ;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 2118 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 2119, R. 21110 et R. 21111 ;
12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 21115 à R. 21118.

Article R.2115
L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.
En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.2116
Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 13691 à 136911 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :
1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5° Les prestations de restauration proposées ;
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 2118 ;
9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 2114 ;
14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 2119, R. 21110 et R. 21111 ;
16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 2114 ;
21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.2117
L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.2118
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 21112, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.2119
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 2114, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.21110
Dans le cas prévu à l'article L. 21114, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.21111
Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 2114.

Terre des Langues est labellisé

L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE DES SÉJOURS LINGUISTIQUES ET ÉDUCATIFS

Terre des Langues s'engage à respecter les termes du Contrat Qualité de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Éducatifs, élaboré avec les principales fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées. L'Office bénéficie du soutien du Ministère chargé de la Jeunesse.

À travers le label Contrat Qualité, les organismes de séjours linguistiques et éducatifs labellisés s'engagent à garantir les meilleures conditions d'apprentissage linguistique et de découverte culturelle.

Pour obtenir le label Contrat Qualité, l'organisateur de séjour doit suivre avec succès un processus de labellisation strict et rigoureux :

- respect des obligations légales
- conformité avec l'ensemble des critères du Contrat Qualité pour chaque formule de séjour
- respect du règlement intérieur de L'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Éducatifs
- contrôles documentaires et terrain : siège social, départs/retours des séjours, lieux des séjours, brochures et documents contractuels.

L'Office contrôle et garantit les critères de qualités des séjours, et agit en tant que médiateur. L'Office a mis en place une commission de médiation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients.

Plus d'infos sur loffice.org

TERRE DES LANGUES

terredeslangues.com

infos@terredeslangues.com

02 47 39 13 00







LE CONTRAT QUALITÉ DE L'OFFICE